RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2016.11.10/334

Modification du plan de financement pour la réalisation du réseau d'eau potable afin d'accueillir le nouveau CHU à Perrin aux Abymes

(« Maillage des canalisations d'eau potable Perrin-Boisripeaux aux Abymes »)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

10^{ème} séance de l'année 2016

Jeudi 3 novembre 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, à 09 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 20 octobre 2016.

	T a Du(-2-24	9 (1995) 10 (1995)
	Le Président	
M. Eric	JALTON	
	Vice-Présidents	
M. Jacques	BANGOU	1er Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Murielle	JABES	7ème Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9ème Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10ème Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14ème Vice-Présidente
Conseille	rs Communautaires -Membres d	lu Bureau
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
A	utres Conseillers Communautai	res
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	COURRIER
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	21 NOV

Excusés représentés: 4

Vice-Présidents:

M. Rosan RAUZDUEL (36me Vice-Président) Procuration à M. Maurice LORQUIN

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6thme Vice-Présidente) Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE

> Mme Suzelle SEVILLE (5^{ème} Vice-Présidente) Procuration à M. Jacques BANGOU

Autre Conseiller Communautaire :

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE Procuration à Mme Francesca FAITHFUL

Excusés non représentés: 11

Vice-Présidente:

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4ème Vice-Présidente)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY - M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires

M. Jean-Luc CELIGNY Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Harry DURIMEL - Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

Mme Solange LEBLANC- Mme Ketty WALPO Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents: 9

Vice-Présidents:

M. Dominique BIRAS (116mc Vice-Président) M. Pierre THICOT (15tme Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : Mme Marie-Camille MOUNIEN

M. Michel RINCON

Autres Conseillers Communautaires:

RIVÉ LE Lise Claude AZEDE - M. Audry CORNANO -A. Daniel MARSIN - M. Patrick SELLIN -

M. Olivier SERVA

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.01.02/249 du Conseil Communautaire du 13 janvier 2016 approuvant le projet technique pour la réalisation du réseau d'eau potable afin d'accueillir le nouveau CHU à Perrin aux Abymes ;
- VU la délibération n°2016.04.04/280 du Conseil Communautaire du 11 avril 2016 Exercice budgétaire 2016 Budget annexe Eau 2016 ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis de la Commission Eau du 25 octobre 2016;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De modifier l'article 3 de la délibération n°2016.01.02/249 du Conseil Communautaire votée le 13 janvier 2016, en adoptant le nouveau plan de financement de l'opération selon la répartition suivante :

Financeurs	Taux %	Montant
■ FEDER PO 2014-2020	65%	304 427,50 €HT
■ Etat (BOP 123–CPER)	5%	23 417,50 €HT
CAP Excellence	30%	140 505,00 €HT
TOTAL	100%	468 350,00 €HT

ARTICLE 2- Que les autres articles de la délibération n°2016.01.02/249 du Conseil communautaire votée le 13 janvier 2016 portant approbation du projet technique et du plan de financement de l'opération « Réalisation du réseau d'eau potable afin d'accueillir le nouveau CHU à Perrin aux Abymes », restent inchangés.

ARTICLE 3- Que l'article 3 de la délibération n°2015.10.06/199 du Conseil communautaire votée le 20 octobre 2015, autorisant le Président à solliciter l'Europe, l'Etat et l'Office de l'Eau de Guadeloupe, reste inchangé pour ce qui se rapporte à la tranche 1 de l'opération.

ARTICLE 4- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le Président, le Directeur Général et le Comptable public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 NOV. 2016



1 8 NOV. 2016

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le
 1 8 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 18 NOV. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 18 NOV. 2016



